



# Extrait de délibération

Identifiant  
2022-05-01

## Bureau syndical 2 mai 2022 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-deux le lundi deux mai à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

**Date de la convocation :** 26 avril 2022  
**Nombre de délégués en exercice :** 11  
**Présents :** 8  
**Pouvoirs :** 0  
**Absents, excusés :** 3  
**Votants :** 8

	Présents	Absents / Excusés
<b>Président :</b>	GAILLARD Didier	....
<b>Vice- Présidents :</b>	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre	
<b>Membres :</b>	BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSERAY Francine, NOLOT Monique, SAUZE Magalie	AYRAULT Bérengère, BACLE Jérôme, BIRE Ludovic

## Co-signature du Contrat Territorial Eau des Autizes 2022-2024

Le périmètre du Pays de Gâtine comprend le bassin versant de l'Autize amont (sur les communautés de communes de Val de Gâtine et de Parthenay-Gâtine). Ce bassin versant est géré par le Syndicat Mixte du bassin versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN). Le syndicat mixte porte actuellement la rédaction de deux contrats territoriaux dont le Contrat Territorial Eau des Autizes pour 2022 à 2024.

Le contrat territorial est l'outil privilégié de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour mobiliser les financements dédiés à l'amélioration des milieux aquatiques et à la lutte contre les pollutions diffuses.

Le SMBVSN a sollicité le Pays de Gâtine pour devenir cosignataire de ce contrat en tant que « partenaire technique ». Ce partenariat signifie que le Pays de Gâtine suivra la mise en œuvre de ce contrat et pourra saisir les opportunités de travailler avec le SMBVSN notamment dans la mise en place d'actions du Plan d'actions Trame Verte et Bleue du Pays de Gâtine (validé le 05/07/2021 par le Comité Syndical) sur les thématiques des milieux aquatiques et humides.

Les démarches multi-partenariales, telle que la réalisation de la stratégie de ce contrat territorial eau visant à mobiliser les acteurs locaux, représentent des solutions à renforcer en parallèle des outils réglementaires essentiels dans le domaine des milieux aquatiques.

La cosignature de ce contrat s'inscrit dans la continuité de la logique multi-partenariale mise en place par le Pays de Gâtine avec les structures du territoire agissant pour la gestion et la préservation des milieux naturels et des paysages.

**Le Bureau Syndical décide d'autoriser le Président à signer le Contrat Territorial Eau des Autizes en tant que partenaire technique auprès du SMBVSN.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD